



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2019**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (jusqu'à la question n° 3c), Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL (à partir de la question n°1a), Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay (à partir de la question n°1c), André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye (à partir de la question n°1a), Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat (jusqu'à la question n°3c), Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, délégué de Curgy, Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Michel LARGY, délégué de Dracy Saint-Loup, Patrice CLAIR, suppléant (remplaçant M Georges BUDIN), délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon (jusqu'à la question n°3d), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°4a), M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux (jusqu'à la question n°3b), M Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot (à partir de la question n° 3b), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), déléguée de Saint-Jean de Trézy, MM Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Mme Marguerite ROY, délégué de Saint Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, (à partir de la question n°2a), délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Andrée ALIX COUDRAY à Mme Josette JOYEUX, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Pascal POMAREL, M Hubert LOBREAU à M Roland BOISSARD, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, Mme Marie MARIN à M Rémy CHANTEGROS, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY (à partir de la question n°3c), Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, Mme Dominique COULON à M André LHOSTE, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, M Michel PARIZE à M Jean-Louis LAURENT, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Agnès COMEAU à M Christian DEMIZIEUX (à partir de la question n°3b), Mme Anne-Marie DUCREUX à M Dominique COMMEAU.

ABSENTS : Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, Mmes Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Jean-Louis MARTIN, Jean SIMONIN, Xavier DUVIGNAUD, Didier OUGEOT, Jean-Yves JEANNIN.



- A) Approbation des procès-verbaux des séances du 10 juillet, 28 août et 25 septembre 2019.  
Le conseil communautaire a approuvé les procès-verbaux cités ci-dessus.
- B) Compte rendu des actes accomplis  
Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.
- C) Compte rendu des MAPA  
Le conseil communautaire a pris acte des MAPA

## **1-FINANCES**

a. Décision Modificative 2019 n°2.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°2 de l'exercice 2019, pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

b. Adoption de modifications à différents lots du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal d'Autun.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (1 abstention) a :

- approuvé les modifications n° 1, 2, 3, 4 et 5 au marché n° 2017/090 relatif au lot 7 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 7 529 € HT, soit 9 034,80 € TTC, pour la modification n° 1 ; pour un montant de 3 789 € HT, soit 4 546,80 € TTC, pour la modification n° 2 ; pour un montant de 1 985 € HT, soit 2 382 € TTC, pour la modification n° 3 ; 2 541,20 € HT, soit 3 049,44 € TTC pour la modification n° 4 ; pour un montant de 6 762 € HT, soit 8 114,40 € TTC pour la modification n° 5,
- approuvé la modification n° 2 au marché n° 2017/091 relatif au lot 8 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de - 3850 € HT, soit - 4 620 € TTC,
- approuvé la modification n° 3 et n° 4 au marché n° 2017/095 relatif au lot 12 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour les montants de 10 563 € HT, soit 12 675,60 € TTC pour la modification n° 3 et 2 100 € HT, soit 2 520 € TTC pour la modification n° 4.
- approuvé la modification n° 1 au marché n° 2017/097 relatif au lot 14 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 6000,70 € HT, soit 7200,84 € TTC,
- approuvé les modifications n° 3 et 4 au marché n° 2017/108 relatif au lot 27 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de - 6290 € HT, soit - 7548 € TTC, pour la modification n° 3 ; pour un montant de 2 050 € HT, soit 2 460 € TTC, pour la modification n° 4 ;
- approuvé la modification n° 1 au marché n° 2017/111 relatif au lot 30 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de - 3 312 € HT, soit - 3 974,40 € TTC,
- autorisé Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer ces modifications et tout document s'y rapportant.

c. Marché public pour les déchèteries de la CCGAM et sur le site Emmaüs d'Etang-sur-Arroux.

Le conseil communautaire a pris acte de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



## **2-ADMINISTRATION GENERALE**

### **a. Approbation du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

### **b. Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a validé le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le conseil communautaire s'est engagé à mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation, et à procéder à la réévaluation annuelle du document unique.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **c. Mutualisation du pôle entretien entre la CCGAM, la Ville d'AUTUN et le CIAS.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (3 abstentions), a approuvé la mutualisation du pôle entretien CCGAM/VILLE AUTUN/CIAS.

Le conseil communautaire a approuvé la convention de mutualisation CCGAM/VILLE AUTUN/CIAS et en a autorisé la signature ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

## **3-ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **a. Signature d'un Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat et demande de subvention pour le financement d'un poste de chargé de mission.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (3 abstentions) a approuvé le principe de signer un Contrat de transition écologique avec l'Etat et tout autre partenaires qui pourra contribuer à la bonne mise en œuvre de cette démarche (La Banque des territoires, l'ADEME, la Région Bourgogne-Franche-Comté,...).

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à solliciter auprès de l'Etat une subvention FNADT pour financer un poste de chargé de mission Contrat de transition écologique et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **b. Action Cœur de Ville : Approbation de la convention entre Action Logement, la Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (2 abstentions) a approuvé la convention immobilière Action Logement.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente à signer la convention Immobilière action Logement et tout document se rapportant à ce dossier.

### **c. Acquisition des terrains d'assiette des chalets de tourisme à Etang sur Arroux.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé l'acquisition auprès de la commune d'Etang-sur-Arroux, pour l'euro symbolique, du terrain d'assiette des chalets touristiques de la piscine d'Etang-sur-Arroux.

Le conseil communautaire a désigné Maître Marandon pour établir l'acte de vente de la commune d'Etang sur Arroux et la régularisation du transfert de propriété des chalets entre la CCBVA et la CCGAM.

Le conseil communautaire a précisé que les crédits, pour couvrir la moitié des frais de géomètre et les frais notariés, sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

### **d. Extension de la Zone d'Activité Economique de Saint-Forgeot : Acquisition de terrains et demande de subvention.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (6 abstentions et 2 oppositions), a autorisé l'acquisition, pour un montant de 50 000 €, des parcelles cadastrées B1023 et B1024 pour une superficie totale de 6 433 m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire a sollicité toute subvention mobilisable sur le financement de ce projet et a autorisé la signature de tout document se rapportant à la présente délibération.



- e. Aide à l'immobilier pour le projet de requalification et de mise aux normes de la cuisine de Bibracte « Le Chaudron ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le projet de requalification de la cuisine « Le Chaudron » de Bibracte.

Le conseil communautaire a attribué une subvention de 2 000€ à l'EPCC de Bibracte pour la conduite de cette action et a autorisé l'utilisation des crédits des subventions non affectées inscrites au BP 2019.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

#### **4-URBANISME**

- a. Arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (2 abstentions et 3 oppositions), a arrêté le projet de PLH intercommunal 2020-2025 suite aux avis majoritairement favorables et réputés favorables des communes, en prenant en considération les 2 points évoqués ci-dessus.

Le conseil communautaire a autorisé Madame La Présidente à poursuivre la procédure (transmission du projet de PLH intercommunal à Monsieur le Préfet de Département pour consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement).

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE  
L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 2 décembre 2019

La Présidente  
Marie-Claude BARNAY



